

Délibération n°2024_04_11_23

Objet : Avenant n°4 au marché d'exploitation n°2021M0401 des installations techniques afférentes aux bâtiments municipaux - ENGIE - Autorisation de signature

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le vendredi 5 avril 2024, s'est réuni à 19h00, au lieu ordinaire des séances, salle YVES ABRIC, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 7

Secrétaire de séance : Romain CASAS-MATEU

Présents :

Jean-Pierre RICO - Mario MARCOU - Jocelyne TAVERNE - Jean-Marc MALEK - Xavier MIRALTO - Olivier BOUDET - Françoise BERTOUY - Patricia NIVASSE - Colette MORETEAU - Maryline BENEDETTI - Jean-Marc LEÏENDECKERS - Francine BOYER - Fabrice IRANZO - Romain CASAS-MATEU - Laurie BELTRA - Karine BREITHEL - Philippe CATTIN-VIDAL - Patrick PASQUIER - Laurent TATON - Caroline SAROCHAR - Cathy PROST

Absents représentés :

Brigitte RODRIGUEZ pouvoir à Colette MORETEAU - Michel LITTON pouvoir à Jean-Marc LEÏENDECKERS - Pascale MARCHAL pouvoir à Maryline BENEDETTI - Benoît DELTOUR pouvoir à Olivier BOUDET - Quentin BOINET pouvoir à Xavier MIRALTO - Eric CAVAGNA pouvoir à Patrick PASQUIER - Muriel POUJOL pouvoir à Philippe CATTIN-VIDAL

Absent :

Bernadette CONTE-ARRANZ

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Monsieur Jean-Pierre RICO, Maire, rapporte :

Par délibération n°2021-07-01/2 en date du 1^{er} juillet 2021, le Conseil municipal a autorisé la signature du marché n°2021M0401 avec ENGIE SOLUTIONS pour l'exploitation des installations techniques afférentes aux bâtiments municipaux.

Par délibération n°2022-06-23/13 en date du 23 juin 2022, un avenant n°1 a été signé pour prendre en compte la mise en place de la DSP crèche au 1^{er} janvier 2022.

Par délibération n°2023_02_02_8 en date du 06 février 2023, un avenant n°2 a été signé pour modifier les redevances des sites n°14 (ancien DOJO) et n°27 (crèche Charles Perrault).

Par délibération n°2024_02_22_12 en date du 22 février 2024, un avenant n°3 a été signé concernant :

- La mise à jour du périmètre du marché avec la suppression des sites n°20 (centre de loisirs) et n°40 (maison rue Marceau) ;
- La mise à jour de l'inventaire des matériels, modifiant les redevances P1, P2, P3 ;
- La définition des nouvelles bases de consommation (NB) en application de la clause V.1.3.4.3 du CCAP ;
- La correction du CCAP - Formule de calcul de l'intéressement.

Il est proposé un avenant n°4 au marché ayant pour objet :

- La mise à jour de la formule d'actualisation du P1 gaz à la suite de l'achat du nouveau contrat gaz en prix fixe. Le nouveau contrat gaz prend effet à compter du 1^{er} octobre 2024 pour une durée de 3 ans au prix fixe de 37,66 €/MWhPCS ;
- La modification de la formule de révision du P1 gaz à compter du 1^{er} octobre 2024.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au marché 2021M0401 avec la société ENGIE SOLUTIONS ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 28

Contre : 0



Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Fait à Pérols, le 15 avril 2024

Le Maire,

Jean-Pierre RICO

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou notification.